

COMMUNE DE SORAL



Législature 2020-2025
Délibération No 16 / 2022
Séance du 5 décembre 2022

Proposition du Maire relative à l'approbation d'un crédit budgétaire supplémentaire de 150'000 F pour la réhabilitation des chambres 97 EU-EP et 164 EU-EP

Vu le rapport annuel SIG 2021 d'exploitation du réseau d'assainissement des eaux de la Commune de Soral,

Vu la constatation de différents problèmes concernant la chambre 97 EU-EP sur route du Creux-de-Boisset à la hauteur du numéro 42,

Vu la constatation de différents problèmes concernant la chambre 164 EU-EP, au carrefour route du Creux-de-Boisset et du chemin du Bois-de-By,

Vu la nécessité de procéder rapidement à la réhabilitation des deux chambres, selon les demandes des SIG,

Conformément à l'art. 30, al. 1, lettre d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

Par x voix pour, soit à l'unanimité,

1. D'ouvrir au Maire un crédit budgétaire supplémentaire 2022 de 150'000 F destiné à la réhabilitation des chambres 97 EU-EP sur la route du Creux-de-Boisset à la hauteur du numéro 42 et 164 EU-EP au carrefour de la route du Creux-de-Boisset et du chemin du Bois-de-By.
2. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2022 sur le compte 7201.00.31320.01 « Honoraires pour mandats techniques ».
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voir par le capital propre.